Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 063-216302620-20260915-24092026-DE

Délibération n° 24092026

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 15 septembre 2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PROJET DE CANDIDATURE DE GERGOVIE ET DES SITES ARVERNES AU LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Étaient présents (20) ou représentés (2) :

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, *René GUELON représenté par Dominique GUELON,* David MENDES, Arnaud MITORAJ, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIERE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE, *Valéry VIALLARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ,* Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Damien ARNAUD

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-33, relatif à la désignation par le Conseil municipal de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le courrier du Groupement d'intérêt public « Gergovie, la Cité des Gaulois » en date du 16 juillet 2026, sollicitant la désignation par la commune d'Orcet d'un élu titulaire et de son suppléant pour intégrer le Conseil de territoire de la gouvernance du projet de candidature du site classé de Gergovie et des sites Arvernes au label Grand Site de France ;

Considérant que le classement du « Site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole, et des camps césariens » au titre des monuments naturels et des sites, prononcé le 30 août 2022, concerne un territoire de 4 150 hectares s'étendant sur 14 communes, dont Orcet ;

Considérant que le Conseil de territoire sera composé d'un élu désigné par chacune des 14 communes du site classé, ainsi que de son suppléant, et des élus des collectivités membres du Groupement d'intérêt public ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein de ce Conseil de territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Monsieur Sébastien MORANGE en qualité de représentant titulaire de la commune d'Orcet au sein du Conseil de territoire de la gouvernance du projet de candidature de Gergovie et des sites Arvernes au label Grand Site de France ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 063-216302620-20260915-24092026-DE

Délibération n° 24092026

- **De désigner** Monsieur Arnaud MITORAJ en qualité de représentant suppléant de la commune d'Orcet au sein de ce même Conseil de territoire ;
-

Fait et signé à Orcet, le 17 septembre 2026

Le Maire



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.